

Arrêté n° 2021-138 du 08 juillet 2021

Désignation à la présidence de la commission d'appel d'offres et du jury de conception-réalisation

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU le Code de la commande publique,
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique et notamment l'article 11 I-3°,
- VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du Conseil régional à sa présidente,
- VU la délibération CR n° 2021-033 du 2 juillet 2021 portant désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France à la Présidence de la commission d'appel d'offres et du jury de conception-réalisation :

- **Madame Marie-Carole CIUNTU**, *Vice-présidente du Conseil régional*

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Carole CIUNTU pour signer les marchés entrant dans la compétence de la commission d'appel d'offres et du jury de conception-réalisation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à leur passation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est notifié à l'intéressée et au Président de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr